



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

**Le Préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Arrêté n°21/BC/140**

### **portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale**

**Vu** le code de l'éducation, notamment son chapitre V, section I, relatif aux conseils départementaux de l'éducation nationale;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

**Vu** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat;

**Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

**Vu** le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres 1<sup>er</sup> et II du code de l'éducation;

**Vu** le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;

**Vu** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique, notamment son articles 7;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 19 octobre 2018 portant nomination de Madame Valérie DEBUCHY dans l'emploi d'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, à compter du 19 octobre 2018 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté n°21/BC/004 du 08 janvier 2021 modifié portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale ;

**Vu** les propositions de désignation des membres du conseil émanent du conseil régional d'Ile-de-France, du conseil général de Seine-et-Marne, de l'union des maires de Seine-et-Marne, des organisations syndicales et des associations,

## **ARRÊTE**

**Article 1 :**Le paragraphe 9 de l'article 9 de l'arrêté n°20/BC/124 du 21 août 2020 susvisé est rédigé ainsi :

9 – En qualité de représentants des usagers, parents d'élèves (Fédération des conseils de parents d'élèves – FCPE) :

Titulaires	Suppléants
Stéphanie DUREL	Fatima BOUNABI
Fernando OLIVEIRA	Betty CHAULIAGUET
Yolande GARDERES	Olivier CHABAULT
Kamel SAIDI	Stéphanie BARANGER
Flore LAWIN	Hugo MATHIAS

**Article 2 :**Le paragraphe 10 de l'article 9 de l'arrêté n°20/BC/124 du 21 août 2020 susvisé est rédigé ainsi :

10 – En qualité de représentants des usagers, parents d'élèves (AD PEEP de Seine-et-Marne) :

Titulaire	Suppléant
Sandrine EIFERMANN SOUTARSON	Elisabeth SEBILLE

**Article 3 :**Les autres articles sont sans changement.

**Article 4 :**Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux sous-préfets des arrondissements de Torcy, Meaux, Provins et Fontainebleau, à l'inspectrice académique, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, aux membres du conseil départemental de l'éducation nationale et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Melun, le 21 SEP. 2021

Lionel BEFFRE